

RAPPORT D'ETAPES DU PROGRAMME MONDIAL EN FAVEUR DE L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME EN COTE D'IVOIRE

- Selon la Déclaration et le Programme d'Action de Vienne fait à l'issue de la conférence mondiale sur les droits de l'homme, « l'éducation, la formation et l'information en matière de droits de l'homme sont indispensables à l'instauration et à la promotion des relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix ».
- Aussi, la communauté internationale est-elle de plus en plus unanime à considérer que l'éducation aux Droits de l'Homme facilite considérablement la réalisation des Droits de l'Homme. L'éducation dans ce domaine vise à établir la part de responsabilité qui revient à chacun de faire des Droits de l'Homme une réalité autour de soi et dans la société de façon générale. En ce sens, cette éducation aux droits de l'homme contribue à prévenir à long terme les violations des Droits de l'Homme et les conflits, à promouvoir l'égalité et le développement durable et à renforcer la participation des populations à la prise de décisions dans le cadre d'un système démocratique, comme exposé dans la résolution 2004/71 de la Commission des Droits de l'Homme.
- La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres Etats de la Communauté internationale, s'est engagée à faire de l'éducation aux Droits de l'Homme une réalité dans son système éducatif. A cet effet, elle a posé plusieurs actions. Le présent rapport vient faire le point de la situation (I), relever les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme (II) et présenter les perspectives (III).

I-POINT DE LA SITUATION.

- La Côte d'Ivoire a accusé un retard dans l'exécution de la première phase du Programme Mondial en faveur de l'Education aux Droits de l'Homme (PMEDH) prévue pour la période de 2004 à 2007 et prorogée à 2009.
- Elle a cependant nommé un Point Focal le 18 juillet 2006, en vue de coordonner l'ensemble des activités déjà menées sur l'espace scolaire par de nombreuses institutions et ONG tant locales qu'internationales ; ce sont notamment :



- Le projet post-crise BAD UNESCO CEDEAO qui a réalisé l'étude situationnelle permettant au Comité National de faire l'économie de la réalisation d'une activité similaire visée au Programme mondial ;
- SOS Exclusion, une ONG locale, avec son programme de formation des enseignants sur les notions de paix, de tolérance, de citoyenneté et de démocratie...
-
- L'ONG Save the Children Suède avec son plan d'action d'intégration des droits de l'enfant et les alternatives aux punitions physiques et humiliantes dans les curricula de Psychopédagogie des Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) dont les objectifs finaux étaient l'adoption d'une part d'un arrêté interdisant lesdites punitions à l'école et d'autre part d'un code de conduite de l'enseignant.
- La Côte d'Ivoire a depuis le jeudi 03 avril 2008, son Comité national composé des représentants d'institutions publiques et privées tant nationales qu'internationales dont des agences des Nations Unies ainsi que le prévoient les Résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- Un secrétariat permanent travaille au quotidien depuis la mise en place du Comité national.
- Le vendredi 03 avril 2009, au cours d'un atelier, le Ministre de l'Education Nationale a procédé au lancement officiel des activités opérationnelles du Programme Mondial en faveur de l'Education aux Droits de l'Homme en donnant pour instruction de rattraper le retard accusé, conformément aux souhaits du Chef de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCL.
- A cet effet, l'atelier a adopté comme résolutions essentielles :
 - l'intégration des Droits de l'Homme dans le système éducatif en tant que discipline spécifique au même titre que les mathématiques, l'anglais ou les autres matières enseignées, sous la dénomination « EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE », en abrégé « EDHC » en remplacement de l'éducation civique et morale.
 - l'établissement d'un chronogramme clair et précis des activités tendant à l'élaboration d'un plan national avant les vacances d'été 2009.
 -
 -

- Suite au lancement officiel des activités, le Comité National a réalisé un certain nombre d'activités dont:
-
- l'Atelier de lancement des activités opérationnelles du Programme mondial d'éducation en matière des Droits de l'Homme réalisé sous la présidence effective du Ministre de l'Education nationale, d'un coût de 1.820.000 F CFA (vendredi 03 avril 2009) ;
-
- l'Atelier de formation des membres du Comité National (13-15 Mai 2009) ;
-
- l'Atelier de validation et d'adoption du Plan d'Action National d'un coût de 400.000 F CFA (12 Juin2009);
-
- l'Atelier de formation et d'information de tous les acteurs du secteur Education/ Formation sur le Programme Mondial en faveur de l'Education aux Droits de l'Homme d'un coût de 3.500.000 F CFA (du 20 au 21 août 2009) ;
- le Pré-Atelier sur l'élaboration des cadres de références conceptuels et des profils de sortie de la discipline : « **Education aux Droits de l'Homme et à la citoyenneté** » d'un coût de 2.000.000 F CFA (du 26 au 31 Octobre 2009);
- l'Atelier de validation des profils de sortie de la discipline: « **Education aux Droits de l'Homme et à la citoyenneté** » d'un coût de 4.190.000 F CFA (du 16 au 17 novembre 2009) ;
- l'Atelier d'écriture des contenus de la discipline EDHC pour l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique «CAFOP» d'un coût de 10 000 000 FCFA (du 02 au 12 décembre 2009) ;
- l'Atelier d'écriture des contenus de la discipline Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté pour les autres centres et Instituts de formation Initiale (INSAAC, IPNEPT, INFAS...), et ceux de l'Enseignement Préscolaire, Primaire et Secondaire général d'un coût de 18 000 000 FCFA (du 14 au 24 décembre 2009) ;
- l'Atelier de validation générale de tous les curricula élaborés dans le cadre de la discipline Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté d'un coût de 2 415 000 FCFA (du 13 au 14 janvier 2010).
-

- A l'évidence, les intervalles de temps observés pour la réalisation des activités témoignent des difficultés qui jalonnent la mise en œuvre efficiente de ce programme pourtant salutaire.
- II - DIFFICULTES DE MISE ŒUVRE DU PROGRAMME :
- Elles sont de trois ordres :
- la formalisation des actes réglementaires du Comité national et du Secrétariat Permanent par une désignation définitive des mandataires par les structures concernées ;
-
- le manque d'un budget à la mesure de ce vaste programme ;
- le manque d'un siège opérationnel adapté ; le programme squattant un bureau du Cabinet du MEN.
-
- Ces difficultés ne sont cependant pas de nature à freiner l'ardeur du point focal et des membres du Comité National, car la question de la protection et de la promotion des Droits de l'Homme est d'une importance capitale pour la Côte d'Ivoire.
- III-PERSPECTIVES :
- Au vu du Plan d'Action National du Programme Mondial et du projet de chronogramme d'activités amendé et validé le vendredi 24 avril 2009, le Comité national envisage ce qui suit :
- **Avril 2010** : Atelier de formation des concepteurs des contenus de l'EDHC en Droits de l'Homme. Les Termes De Référence et l'Agenda ont déjà été élaborés. Le coût de cette activité s'élève à **Quatorze millions (14 000 000 FCFA)**. **Le Comité en a reçu une promesse de financement de la part du Secrétariat à la Bonne Gouvernance de la Côte d'Ivoire ;**
- **du 02 au 09 Mai 2010** : séminaire d'élaboration et d'adoption du protocole d'expérimentation et des outils de suivi/évaluation estimé à dix-sept millions deux cent cinquante trois mille cinq cents **(17 253 500) FCFA** pour lequel la recherche de financement est en cours ;
-

- **Août 2010** : Atelier national de formation de tous les encadreurs Pédagogiques chargés du suivi/évaluation de l'expérimentation de tous les curricula EDHC pour lequel la recherche de financement est en cours;
- **Septembre 2010** : atelier de formation de tous les enseignants identifiés pour la conduite de l'expérimentation des programmes EDHC pour lequel la recherche de financement est en cours;
- **Rentrée scolaire 2010-2011**: expérimentation, suivi et supervision de l'expérimentation des programmes EDHC dans les classes pour lesquels la recherche de financement est en cours.
- La Prévision dans le Budget National de la somme de **Un million (1.000 000) FCFA** pour la réalisation d'une activité (quelle activité ?). activité à déterminer par le Point Focal et le Comité National